

LA T'GIVRÉE Villerupt Edition 2025 Règlement complet de la course à pied et Run & Bike

Ainsi que les textes de la FFA et de la FFTri nous l'imposent, nous n'accepterons que les certificats ou les licences conformes aux règles précisées dans le règlement ci-dessous.

ASSISTANCE INTERDITE

Règle Première : le parcours emprunte des espaces publics. Il est interdit de jeter quelque déchet que ce soit sous peine d'exclusion pure et simple de la course.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours. Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course. Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité de 5 minutes.

Article 1 - Organisation

Triathlon Grand Villerupt 54 Mr Sébastien REHIBI

Adresse: 5 rue René Cassin – 54 190 VILLERUPT (FR)

Téléphone: 06 08 66 35 55

Article2 - Définition de l'épreuve

Date de l'épreuve : 1 Février 2025

La T'Givrée est un ensemble de plusieurs courses chronométrées, déclinée ainsi :

- Run & Bike 6/9 ans Départ 14h45 - Run & Bike 10/12 ans Départ 15h00 - Run & Bike S/XS Départ 16H00 - Trail 10 km Départ 18H15 - Trail 18 km Départ 18H00

Les parcours sont au départ/arrivée de la salle Fiorani / parcours de santé et sont intégralement balisés, l'utilisation de carte n'est pas nécessaire. L'épreuve se déroule en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie).

Les concurrents doivent :

- Respecter l'environnement traversé, ne rien jeter
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation
- Porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- Suivre strictement le parcours
- Se soumettre aux contrôles anti-dopage



Aider un autre coureur en difficulté

Horaires éliminatoires :

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé :

- Run & Bike 6/9 ans -20min
- Run & Bike 10/13 ans -40 min
- Run & Bike S/XS -2h00
- Trail 10 km -2h00
- Trail 16km -3h00

Barrières horaires à respecter :

Aux différents points définis pour la course (voir le détail du tracé), des responsables de l'organisation inviteront les coureurs parvenant au-delà des limites horaires à stopper leur progression.

Les coureurs « hors limites » auront le choix soit de terminer sans dossard et sous leur propre responsabilité, soit d'attendre au point de ravitaillement le véhicule de rapatriement de l'organisation. Le respect de ces consignes est obligatoire, les horaires d'élimination définis avec les services sécurité et itinéraire visant à sécuriser au maximum le parcours, de manière à assurer dans les meilleures conditions possibles la sécurité des concurrents.

Article 3- Conditions d'admission des concurrents

Certificat médical:

Conformément à la Réglementation running 2024 établie par la FFA, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Personnes mineures:

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- D'un questionnaire de santé : l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contreindication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Personnes majeures:

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé



le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») <u>PPS.athle.fr</u> mis en place par la FFA . Les athlètes étrangers, sont soumis aux mêmes règles

-Les licences d'autres sports (Foot, Handball, Basket) ne sont pas acceptées. **Aucune dérogation ne sera admise**

Aucun dossard ne sera délivré si le justificatif n'a pas été validé par l'organisateur ou le personnel gérant le retrait des dossards.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 500 inscrits et s'effectuent selon les indications présentes sur le site internet de la course.

L'inscription se fera en ligne et sera obligatoirement suivie du paiement ainsi que du téléchargement ou présentation d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admission des concurrents (voir article 3).

Conditions d'admission des concurrents.

Les concurrents majeurs pourront s'inscrire à l'ensemble des parcours.

Le Trail 10 Km ouvert à la catégorie Cadet uniquement sur le 10km. Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs lors du retrait des dossards _ téléchargeable lors de l'inscription en ligne.

L'organisation se réserve le droit de mettre en place une liste de "dossards invités" et de la gérer comme bon lui semble.

Clôture des inscriptions en ligne le 30 Janvier 2025 ou dès que le quota de coureurs sera atteint.

Le changement de course ou l'échange de dossard sera impossible après le 30 Janvier 2025.

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

Les demandes de remboursement pour l'annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas. Il n'y aura plus de remboursement pour annulation après le 30 Janvier 2025. En cas d'annulation de la course, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 – Assistance et ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Cependant :

- 2 postes de ravitaillement seront disposés sur le 18 km à différents points du parcours
- 1 poste de ravitaillement sera disposé sur le 10 km

Ils seront pourvus en eau, sirop, fruits secs, bananes

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.



Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course. Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité d'une heure.

Article 6 - Run & Bike

Épreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non, le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en vélo (sauf VAE) (le Biker)

Inscription par équipes de 2, mixtes ou non.

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants tout au long de l'épreuve sous peine d'élimination directe Un seul concurrent est autorisé sur le vélo

Le vélo doit effectuer la totalité du parcours

Départ des coureurs à pieds sur une pré-boucle pédestre, les cyclistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo

Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes .

Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

Sur les 100 derniers mètres et en particulier pour le franchissement de la ligne d'arrivée, les équipiers doivent obligatoirement être ensemble.

Certaines zones du parcours, considérées comme zones dangereuses, peuvent être signalées en orange par l'organisation. Sur ces zones, il est fortement recommandé d'évoluer à pied pour les deux membres de l'équipe.

En cas de bouchons dans les secteurs techniques, la priorité est aux coureurs à pied (ne vous battez pas, on est là pour rigoler).

De manière générale, c'est la discipline (cycliste ou coureur) en difficulté qui donne le rythme durant toute la course.



Article 7 - Matériel obligatoire (il peut y avoir des contrôles, mais avant tout ce matériel est obligatoire pour votre sécurité)

Le port du dossard est obligatoire à l'avant.

Pour le Run & Bike, 1 seul vélo (sauf VAE) pour deux et <u>casque homologué à coque dure est obligatoire</u> <u>pour les 2 participants</u>

Pour toutes les courses, nous recommandons en cas de mauvais temps :

- coupe-vent, couverture de survie, "buff" ou bonnet, gants, etc

D'une manière générale, il est conseillé de se munir de son téléphone portable.

Un numéro d'urgence unique est communiqué à l'ensemble des coureurs à l'inscription. Chacun devra l'emporter avec lui.

Article 8 - Catégories - Classements - Récompenses

Les catégories d'âge et de sexe donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves :

Course	Année de naissance	Catégorie	Distance / D+	Heure de départ	Tarif	Gass/Catégorie	
	13h30: Retrait des dossards / Inscriptions sur place (Majoration: 5€)						
	14h20 Briefing Course des 6-9 ans et 10/13 ans						
La T'GiVré Run & Bike 6 - 9 ans	2018 8 2019 2016	Mini Poussin	2,2 km	14h30	8,00 €*/ Équipe	3 premières Équipes MPOM 3 premières Équipes MEGE 3 premières Équipes MPOMixte 3 premières Équipes POM	
	à 2017	Poussin				3 premières Équipes POF 3 premières Équipes POMixte	
	13h15 Récompenses "Run & Bike 6-9ans"						
	14h35 Briefing Course des 6-9 ans et 10/13 ans						
La T'GiVrée Run & Bike 10 - 13 ans	2015		Pupille 4,1 km	14h45	12,00 €*/ Équipe	3 premières Équipes PUM	
	8	Pupille				3 premières Équipes PUF	
	2014					3 premières Équipes PUMixte	
	2012 å	Benjamin	.,			3 premières Équipes BEM	
	2013					3 premières Équipes BEMixte	
	13h13 Récompenses "Run & Bike 10 - 13 ans"						
	15h35 Briefing decourse "X5"						
La T'GiVrée Run & Bike - XS	2012		9,8 km	15h45	18,00 €*/ Équipe	1ère Équipe BEM	
	à	Benjamin				Sère Équiper SEF	
	2013					1ère Équipe BEMixte	
	2010 8	Minime	120 D+			1ère Équipe MIM	
	2011	Million				1ère Équipe MIMixte	
	2009	Homme				3 premières Équipes Hommes	
	et avant	Femme Mixte				3 premières Équipes Fernmes 3 premières Équipes Mixtes	
		Mixte		17h30 Récompense	'Run & Bike-XS"	s premieres equipes mixtes	
La T'GiVrée Run & Bike − S	2008			15h35 Briefing d	e course "XS"	-1 4 1	
	2008	Cadet	14,7 km 180 D+	15h45	20,00 €*/ Équipe	1ère Équipe CAM 1ère Équipes CAF	
	2009					1ère Équipe CAMixte	
	2007	Homme Senior				3 premières Équipes Scratch Hommes	
	à 1986	Femme Senior Mixte Senior				3 premières Équipes Scretch Femmes 3 premières Équipes Scretch Mixtes	
	1985	Homme Master				1ère Équipe Homme Master	
	et avant	Femme Master				Fêre Équipe Femme Moster	
		Mixte Master		17h20 Pácompance		1ères Équipe Mixte Master	
	17h30 Récompense" Run & Bilte - XS "						
La T'GiVrée Trail - 18 km	17h50 Briefing de Course "Trail - 15 km "						
	2007	Senior	18,5 km.		15,00 €*	3 premiers Sratch Hommes	
	1986 1985			18h00		3 premières Scratch Femmes 1er Homme	
	et avant	Master	385 D+			1ère Femme	
	19h43 Récompenses "Trail - 15km "						
		17h33 Briefing de Course "Trail - 15 km "					
La T'GiVrée Trail - 10 Km	2008	Cadet				1er Homme	
	2009	COULT	10,5 km 250 D+	18h15	10,00 €*	Lêre Femme	
	2007 1986	Senior				3 premiers Scratch Hommes 3 premiéres Scratch Femmes	
	1985	Mantan				1er Homme	
	et avant	Master				Lêre Femme	
	19h43 Récompenses " Trail - 10 km "						

^{*} Hors Pass journée pour les non-licenciés



Article 9 - Postes de contrôle

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des sites de pointage obligatoires pour les concurrents

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour en bénéficier.

Article 10 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 11 - Sécurité et Assistance

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvreurs et d'une équipe serre-file.

Plusieurs équipes de secouristes seront répartis sur les postes clefs de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation. Les commissaires officiels / Et / Ou les signaleurs sur parcours seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation, ou usant de pratiques frauduleuses, triche, anti fair-play.

L'assistance est confiée par délégation à une association de 1er secours dûment agrée par la Préfecture

Article 12 - Assurance / responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité des organisateurs sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

Article 13 - Réclamations / Jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.



Article 14 - Parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Article 15 - Conditions Générales

Tous les concurrents de la course s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.